
Compte rendu du Conseil Municipal du 16 février 2018

Approbation procès-verbal réunion antérieure

Sans observation, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité.

Points et réunions diverses

Points dernière séance :

M. le Maire fait le point sur l'évolution des dossiers traités lors de la précédente réunion et stipule qu'un certain nombre d'entre eux va être abordés lors cette séance.

Réunions :

- **Commission communication intercommunale** : Gérard LEGRAND fait part d'un service débordé par les activités et la sollicitation d'un nouvel emploi afférent. M. le Maire se demande si la partie économie ne pourrait pas être reprise par la nouvelle recrue d'ISOPARC. Tous les membres de cette commission souhaitent remettre à plat le fonctionnement avant de lancer un nouveau recrutement.
- **Rencontre avec la bibliothécaire intercommunale** : Nathalie NOMINE a rencontré Anne COGER, bibliothécaire intercommunale, ainsi que Ghislain RENIER chargé de l'informatique et plus particulièrement de la migration du logiciel actuellement utilisé par les bénévoles vers le logiciel commun choisi par l'intercommunalité. Cette migration se fera dès mars prochain avec une formation sur place par Anne COGER. La prise de compétence globale devrait intervenir dès septembre de cette année.

Intercommunalité

- **Désignation représentants commission « Sur les chemins des talents et savoir-faire »** : M. le Maire rappelle aux élus la teneur de cette manifestation qui se déroule lors des journées du patrimoine et qui consiste à faire connaître les artisans d'art sur le territoire. Pour une meilleure coordination, la commission intercommunale développement économique souhaite qu'un représentant soit désigné au sein de chaque commune pour suivre ce dossier. Bien que la commune ne soit pas directement concernée par ce projet, M. Xavier GAUTHIER est désigné sur cette commission.
- **Transfert de la compétence périscolaire** : M. le Maire a rencontré les responsables intercommunaux des services de la petite enfance pour évoquer le transfert de la compétence périscolaire. Ce transfert ne porterait que sur la garderie, la cantine restant compétence communale. Ce transfert nécessite que ce service soit agréé par la Caisse d'Allocations Familiales offrant une tarification aux familles basée sur le quotient familial, le plafond étant de 1,20 € de l'heure et le plancher de 0,80 € de l'heure. Pour comparaison, le tarif communal actuel est de 0,86 € la ½ heure ; ainsi, les familles ne verraient pas de hausse de ce service hormis peut-être une minorité de familles. Cet agrément de la CAF oblige la présence d'un directeur, ce dernier serait donc à la charge intégrale de l'intercommunalité. Il piloterait la gestion administrative, la coordination, l'animation du service. La commune n'envisage pas, pour l'instant, de transférer son personnel car ce dernier gère également le service de cantine et certains agents même

honorent des postes d'atsem. Une convention de mise à disposition pourrait être établie pour organiser ce transfert de compétence.

Par ailleurs, le poste de directeur pourrait être couplé avec des missions d'animateur pour les 14-17 ans, service manquant crucialement sur Villeperdue. Pour ce faire, aucun local spécifique n'est attendu, une mise à disposition de salle communale suffirait.

La décision est subordonnée à la position de la commune de Sainte Catherine de Fierbois car une proposition similaire lui est faite et la faisabilité de ce projet n'est réalisable que sur une position commune et un projet d'ensemble. M. le Maire rencontrera prochainement l'adjointe en charge de ce dossier sur Sainte Catherine de Fierbois. Les élus de Villeperdue sont intéressés pour approfondir cette éventualité de transfert de compétence dans les conditions énoncées.

Personnel communal

- **RIFSEEP** : M. le Maire informe les élus que le Comité Technique du Centre de Gestion d'Indre et Loire, faute de quorum, n'a pu tenir sa séance du 14 février et a reporté l'examen de la mise en place du RIFSEEP de Villeperdue à l'ordre du jour de leur nouvelle séance programmée le 26 février prochain. Ce point fera donc l'objet d'un report lors du prochain conseil municipal.
- **Ouverture du poste de gérance de l'Agence Postale Communale (APC)** : M. le Maire informe les élus qu'il convient d'ouvrir un poste sur la gérance de l'APC et aide au secrétariat de mairie. Il rappelle que ce poste est tenu à hauteur de 26 h par semaine par un agent remplaçant depuis début décembre mis à disposition par l'Association Travail et Solidarité de Montbazou.
- **Tableau des effectifs** : Au vu de l'ouverture de poste de l'APC et au vu d'un avancement de grade possible pour un rédacteur, M. le Maire stipule qu'il convient de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Affaires scolaires

- **Point conseil d'école** : M. Xavier GAUTHIER rapporte la teneur du dernier conseil d'école :
 - l'aménagement de la sortie de la classe 3 par la fenêtre en cas d'incendie,
 - l'effectif de la prochaine rentrée pourrait conduire à diviser les CP sur les 2 sites : des besoins en matériel adaptés côté maternelle seront formulés hormis l'adaptabilité des WC qui resteront en l'état,
 - des dysfonctionnements du photocopieur constatés, le souhait de sèche-mains en lieu et place des essuie-mains,
 - la dotation de la classe numérique actée,
 - le bilan du projet d'école, à la demande des élus, présenté au prochain conseil d'école,
 - des créneaux piscine, transport compris, octroyés par l'intercommunalité pour les élémentaires avec une priorité au cycle 2,
 - la pose, déjà prévue, d'un visiophone côté élémentaire,
 - la création d'un nouveau bâtiment en complément côté élémentaire : le devenir du préfabriqué est abordé mais son maintien réduirait considérablement l'espace libre de la cour.

M. Olivier MESNARD s'étonne que le problème de stationnement ou d'incivilités aux abords de l'école côté godinière n'ait pas été abordé au vu de l'anarchie souvent constatée. Des sanctions ou interventions marquantes sont à la réflexion.

Budget-Finances

- **Ouverture de crédits :** M. le Maire précise que le budget général de la commune ne sera pas voté avant mars ou avril prochain alors que des dépenses seront à mandater avant cette date. Ainsi, il propose de voter une ouverture de crédits pour l'achat de matériel communal à hauteur de 1 500 € (programme 178 article 2158) et de 4 000 € pour des opérations de réparations de locaux (programme 030 article 2132) et précise que ceux-ci feront l'objet d'une régularisation lors du vote du budget primitif 2018.
- **Orientations budgétaires :** M. le Maire revient sur la programmation pluriannuelle et fait le point sur ce qui a été effectué et sur ce qui reste à faire. Il propose d'étudier ce qui peut être imputable sur le budget à venir à savoir la création d'un nouveau bâtiment scolaire et la rénovation de la salle polyvalente notamment. Il souligne que les dotations de l'Etat en attente seront également déterminantes pour ce prochain budget.

Travaux communaux

- **Point Logement Locatif sis impasse du Vieux Bourg (LL1) et expertise façade :** M. le Maire souligne qu'un problème de façade s'est révélé lors de la rénovation de ce bâtiment avec l'apparition de fissures. Le rendez-vous avec l'expert a déterminé que ce problème n'est pas structurel et, de fait, ne rentre pas dans la garantie décennale. M. le Maire reste dans l'attente de proposition du maçon pour remédier à cette problématique d'ordre esthétique et stipule qu'il n'y aura pas de levée de garantie avant qu'une solution ne soit apportée.
- **Commission communale bâtiment :** Xavier GAUTHIER énumère les différents travaux à réaliser, relevés par la commission le 10 février dernier, à savoir : réfection peintures classe 3 et 4, pose d'un visiophone côté Godinière, réfection peinture poteaux du préau, pose de pare-soleils classe 1 et mairie, rebouchage de fissures et faux-plafonds à poser dans le bureau de direction école, rénovation porte escalier mairie, cheminement piéton du LL1 à la mairie, aménagement accessibilité LL1, logements locatifs et diagnostics techniques, entretien gouttières et toitures terrasses de différents bâtiments, réaménagement du WC handicapé « Les albizzias », rénovation peinture sacristie et rénovation toiture salle polyvalente.
- **Commission communale voirie :** Arlette DUCHÊNE et Gérard LEGRAND énumèrent les différentes interventions nécessaires, repérées par la commission du 3 février, à savoir notamment : présence d'herbes sur la bande centrale chemin de l'Essert, la Peignerie, les Anguilles, La Saulaye notamment ; nids de poule à différents endroits, problème d'écoulement d'eaux pluviales aux 3 chênes, La Place, chemin des Martineaux notamment ; faïençage à différents endroits notamment devant la salle polyvalente.
- **Etude SAVI :** M. le Maire informe les élus que le débordement récurrent d'un fossé collecteur traversant la partie Est de la commune a conduit à l'étude d'une retenue collinaire fait par le cabinet BET Gérard LEGRAND sous l'égide du Syndicat d'Aménagement de la Vallée de l'Indre.

Transports

- **Elargissement autoroute A10 et enquête publique :** M. le Maire précise que l'enquête publique unique relative à l'élargissement de l'autoroute A10 portant sur l'utilité publique du projet, la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, le parcellaire et la demande d'autorisation environnementale a débuté lundi 22 janvier à 9h00 pour s'achever vendredi 23 février à 16h30. Il stipule que l'Association des Communes d'Indre et Loire et l'association AGIR A10 ont fait une demande de réunion publique auprès du Président de la commission d'enquête publique afin de pouvoir poser les questions restées en suspens qui a été refusé. Mme la Préfète d'Indre et Loire, coordonnatrice de cette enquête publique, a également été informée de ce refus mais sa réponse tend vers une réunion de travail à organiser après l'enquête publique,

ce qui n'est évidemment pas satisfaisant. L'enquête publique répond aux doléances exprimées notamment sur le manque de protections phoniques par la commune à travers son avis défavorable rendu en septembre 2017, en arguant un linéaire afférent de 17 000 m au lieu de 6 000 m prévus par les textes. Or, cette réponse est identique à toutes les communes qui ont émis les mêmes doléances : le projet et positionnement précis restent en suspens. L'analyse de trafic présentée dans cette enquête publique est a minima sans prise en compte des pics journaliers ou saisonniers. L'emprise foncière ne prend pas en compte les protections phoniques supplémentaires annoncées, ce qui préjuge bien de ce traitement facultatif. Entre autres, les élus souhaitent que des analyses de bruit soient faites sur tous les secteurs habités proche de l'A10, à savoir le Bry, la Laurière, la Bourde-les Penloups-les Réglacières, la Saulaye, les Baffaults, la Forêt. Au vu de toutes ces constatations, les élus, à l'unanimité, donnent un avis défavorable à l'autorisation environnementale de ce projet A10 aménagement 2X3 voies. Cet avis fait suite à l'avis défavorable déjà approuvé le 1^{er} septembre 2017 dans le cadre de la déclaration d'utilité publique au projet d'élargissement à 2 fois 3 voies de l'autoroute A10. Enfin, un dossier étoffé sera transmis au Président de la Commission d'Enquête, dossier qui reprend les thèmes suivants : le déroulement de l'enquête publique, la concertation menée par Cofiroute, le contenu de l'enquête publique, les prévisions de trafic, le traitement du bruit et les propositions d'aménagement pour la commune.

Dates à retenir

- Commission Affaires Sociales
 - Commission des impôts
 - Prochain CM
 - Réunion publique « permaculture »
 - Commission communication
- Mercredi 21 février** à 18h00 - mairie
Jeudi 22 mars à 14h00 – mairie
Vendredi 6 avril à 20h00 – mairie
(à suivre **25 mai – 6 juillet – 31 août**)
Mardi 10 avril à 20h00 – salle « les albizzias »
Jeudi 24 mai à 18h00 – mairie (à suivre 13/09 et 22/11)

Questions diverses

1. Contrats régionaux de solidarité territoriale : Ces contrats, subvention émanant de la Région, sont désormais à destination des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale avec des projets à visée intercommunale.

2. Commission Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux : Mme Sophie AUCONIE et M. Daniel LABARONNE, députés d'Indre et Loire, ont été désignés pour siéger au sein de la commission afférente.

3. Vœu du conseil municipal et courrier M. Claude BOUTY relatif au compteur LINKY : M. le Maire fait lecture d'un courrier adressé par M. BOUTY à ENEDIS qui conteste et refuse la pose de compteur LINKY chez lui. En effet, M. BOUTY dresse la liste des aléas constatés et avis controversés sur ces compteurs : utilise une technologie Courant Porteur en Ligne dont la toxicité est en débat, disjoncte dès la puissance autorisée dépassée alors qu'actuellement une temporisation s'effectue ce qui conduira certainement à une augmentation de la puissance des contrats et donc à un coût supplémentaire, risque d'incendie, améliore la gestion d'ENEDIS sans avantage aucun pour le client. Un rapport de la Cour des comptes fait également état de problèmes rencontrés par la pose de ces compteurs et précise surtout que son coût, gratuit a priori, est en fait imputé de manière indirecte sur l'abonnement à terme. M. le Maire avait convié le référent ENEDIS pour présenter ces compteurs, invitation déclinée en précisant qu'il ne rencontrerait que les élus en charge du dossier.

Au vu de toutes ces interrogations et suspicions sur le compteur LINKY, les élus conviennent qu'il est difficile de se faire une opinion juste et M. le Maire rappelle que le conseil municipal n'est pas compétent en la matière pour décider de manière unilatérale. Toutefois, les élus décident d'adopter un vœu rappelant que chaque individu a le droit d'être informé, est libre de son choix et ne peut se voir imposer un compteur LINKY contre sa volonté.

4. Courrier UDSEA 37 : M. le Maire a été saisi d'une demande de soutien de la part de l'UDSEA 37 sur le dossier « Zones défavorisées ». Une lettre ouverte au Président de la République, dont M. le Maire fait lecture, a été présentée pour cosignature. Le nouveau plan de zones défavorisées exclut une grande partie des territoires locaux supprimant, de fait, l'indemnité versée en compensation. Les élus soutiennent, à l'unanimité, l'UDSEA 37 dans ses revendications.

5. COS : M. le Maire rappelle la délibération prise lors du dernier conseil acceptant de verser une cotisation au Comité d'œuvres Sociales intercommunales pour les agents qui souhaitent y adhérer. Or, le COS a fait part d'une suspension de ses activités dans l'attente d'une réorganisation interne.

6. FREE et baie de brassage : La commune a été saisie d'une demande du fournisseur de téléphonie FREE pour la pose d'une baie de brassage sur la commune. Le partage avec la baie de brassage ORANGE semble être compliqué, sans doute au niveau financier. Les élus préfèrent attendre avant de répondre à cette sollicitation, car des requêtes d'autres fournisseurs d'accès pourraient survenir.

7. Fréquentation de la route du Chêne Parapluie : M. Olivier MESNARD fait part d'une fréquentation amplifiée de la route du Chêne Parapluie au détriment du carrefour de la RD21 et RD910 qui présente une dangerosité notable. A ce sujet, M. le Maire donne lecture du courrier qui a été adressé au STA, à la Région avec copie à la mairie de Louans faisant état de cette dangerosité et demandant l'étude d'un aménagement sécuritaire.

Le secrétaire de séance